COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-62

L'an deux mille vingt-six, le 9 novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 05/11/2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22

Etaient présents : M. Renaud GEORGE, Mme Marie ASTIER, M. Olivier PERROT, Mme Audrey GREINER, M. Hubert GORRON, Mme Corine GENEVAY, M. Loïc DUFFY, M. Paul DIDIER, Mme Laurence LELARGE, Mme Solange JACQUIER, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL, M. Dominique LEONARD, Mme Virginie PORTELA, Mme Elise BERTRAND, M. Thierry CHARBONNIER, Mme Cécile FERRY, M. Etienne SAINT-SERNIN, Mme Sophie PELLIS, M. Jean-Patrice CLERC.
Ont donné pouvoir : M. Nicolas NAMIAN à M. DUFFY, Mme Lea PERROT à Mme PORTELA, M. Clément PRUD'HOMME à Mme LELARGE,
Absent : M. Philippe BIGOT
Secrétaire de séance : Mme Elise BERTRAND

2026-62) EXTENSION PERIMETRE PENAP

La commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or s'inscrit dans le territoire Plaine Monts d'Or, un espace largement valorisé par l'agriculture et bénéficiant aussi d'espaces naturels remarquables abritant une faune et une flore diversifiées. Ces espaces participent fortement à la qualité du cadre de vie des habitants.

Les objectifs principaux du dispositif de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) issu de la loi de développement des territoires ruraux du 23 février 2005 sont de renforcer sa protection, de manière pérenne, face à la forte pression foncière et de permettre aux porteurs de projets de bénéficier du programme d'actions PENAP, piloté et financé par la Métropole de Lyon, en faveur de l'exploitation agricole et de la préservation des ressources environnementales.

Le dispositif PENAP s'inscrit dans un contexte d'utilisation économe de l'espace et vise à créer des conditions favorables au maintien de l'agriculture (soutien à l'installation et au renouvellement des exploitations, à la diversification et la valorisation des productions…), à participer à la préservation et au renforcement de la qualité environnementale du territoire, à améliorer le lien urbain/rural par des actions de sensibilisation, la prévention des conflits d'usage.

Au regard de ces éléments, il est proposé de solliciter la Métropole de Lyon, compétente en matière de création de périmètre PENAP, pour engager et participer à la démarche d'élaboration ou d'actualisation d'un projet de territoire sur notre territoire pour ensuite le traduire en projet de périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **DE SOLLICITER** la Métropole de Lyon pour engager la démarche de création d'un périmètre de protection des espaces naturels, agricoles et périurbains sur notre commune. Un ou plusieurs représentant(s) de la commune seront désignés pour participer à la mise en œuvre du périmètre PENAP.
- **DE DESIGNER** Monsieur Loïc DUFFY en tant que représentant de la commune ;

VOTES :
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Mme Elise BERTRAND

Le Maire,
M. Renaud GEORGE